

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 8 mars 2022

Membres présents :

Collège des professeurs : Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU

Collège BIATSS : Emmanuel BONNET, Nathalie HUMBERT, Philippe POPLIMONT, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN

Membres représentés :

Nathalie BARRANDON a donné pouvoir à Georges DURRY

Christelle DECLERCQ a donné pouvoir à Dominique ROUX

Lucie CONTAL et Augustine LEMOINE ont donné pouvoir à Matéo MEVIZOU

Ambre PERRIGUEY a donné pouvoir à Nathalie HUMBERT

Corinne DHILLY et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Aude GALLAND et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Membres excusés :

Nathalie BARRANDON, Lucie CONTAL, Christelle DECLERCQ, Corinne DHILLY, Aude GALLAND, Arnaud HUGUEL, Augustine LEMOINE, Ambre PERRIGUEY, Jean-Luc PROST, Colette THOMAS

Membres de droit :

Hélène ŒUF, Agent comptable

Invités de droit :

Monsieur le Recteur représenté par Monsieur Julien JACQUOT

Étienne DESMET, Directeur général des services

Invités :

Ahlem ARFAOUI, Tamar BALAN, Marianne CARLIER, Christophe CLÉMENT, Vincent CONRAD, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Anne GALLOIS, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Marie OLIVIER, Rachel OUVINHA DE OLIVEIRA, Patrick RAVAUX, Isabelle TITEUX, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :

1 Points d'information

2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2021

3 Questions financières :

- **Compte financier 2021**
- **Modification de la délibération relative aux frais de mission**
- **Modification de formation : tarifs certification DELF/DALF**
- **Tarifs prestations d'accueil Institut Georges Chappaz**
- **Formations Institut Georges Chappaz : création et tarification de formations**

4 Questions immobilières :

- **Villa Bissinger : prise de bail**
- **Dossier d'expertise pour la construction du bâtiment « Open Science Labz »**

5 Questions ressources humaines :

- **Répartition des sections CNU pour le repyramidage des enseignants-chercheurs**
- **Indemnité exceptionnelle liée à la crise sanitaire**

6 Plan de transition faisant suite au bilan des émissions de gaz à effet de serre

7 Questions pédagogiques :

- **Création d'un Diplôme en Partenariat International avec l'USTH : Licence Physique, chimie parcours Chimie / Bachelor of Chemistry**
- **Calendrier de candidature Portail Master 2022-2023**
- **Exonération de paiement de droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022**
- **Bilan des inscriptions Parcoursup et Portail master 2021-2022 (pour information)**
- **Relevés de décisions de la CFVU du 14 décembre 2021 et du 1^{er} février 2022**

8 Questions recherche :

- **Signature de la déclaration DORA par l'URCA**
- **Présentation du projet Exebio, réponse à l'appel à projet PIA 4 Excellences (pour information)**
- **Relevés de décisions de la CR du 14 décembre 2021 et du 25 janvier 2022**

9 Rapport annuel de prévention 2020-2021 et programme de prévention 2021-2022

10 Questions diverses

1. Points d'information :

Une minute de silence est observée en hommage à monsieur Raymond VIROT.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs et des membres excusés.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour.

➤ Point sur la situation sanitaire :

Monsieur le président explique que le protocole sanitaire va évoluer à l'université avec la possibilité de retirer le masque dès le lundi 14 mars. Il est cependant recommandé de continuer à appliquer les mesures barrière. Le nombre de cas dans l'établissement a légèrement augmenté, avec environ 150 cas positifs.

➤ Point sur la situation en Ukraine :

Monsieur le président indique qu'il faut faire le maximum pour apporter une aide aux ukrainiens. Des collectes de produits de première nécessité ont été mises en place. L'URCA s'inscrit dans le programme d'accueil des universitaires et des scientifiques en exil. Elle fait également partie du réseau MEnS qui est un réseau d'accueil des réfugiés étudiants. Les étudiants ukrainiens et russes présents à l'URCA ont été contactés afin qu'une aide matérielle et psychologique leurs soit proposée. Les universités ont reçu comme consignes de ne plus signer de nouveaux partenariats avec les universités russes.

➤ Principes pour la mutualisation des salles du campus Croix Rouge :

Monsieur le président explique qu'un travail de la direction générale des services est en cours sur la mutualisation des locaux du campus Croix Rouge pour une mise en application à la rentrée prochaine. Il regrette que le problème du manque de locaux ait fait l'objet de plusieurs articles dans la presse et précise qu'il s'agit plutôt d'un problème d'optimisation des locaux avec des créneaux horaires à harmoniser.

Madame Laure CASTIN indique qu'un pôle planning va être créé sur le campus Croix Rouge en juin 2022 pour préparer la rentrée de septembre. L'objectif est d'harmoniser les procédures sur le campus et d'optimiser les emplois du temps et l'occupation des locaux.

Monsieur Étienne DESMET ajoute que des modulaires ont déjà été fermés.

Monsieur le président indique que la pandémie avait obligé à maintenir quelques modulaires ouverts mais la volonté de les fermer existe depuis longtemps.

➤ Point sur le nombre d'inscrits à l'URCA :

Monsieur le président explique qu'au 15 janvier, l'université comptait 28 450 étudiants, soit une légère baisse d'environ 1%. Le tableau complet de répartition par site, par UFR et par formation sera envoyé. Les baisses dans les composantes peuvent être liées à des réformes en cours et à la perte de bacheliers dans l'académie. Il estime que la baisse est plutôt positive car l'URCA n'est pas calibrée pour un si grand nombre d'étudiants. La proportion d'étudiants boursiers à l'URCA est supérieure à 40%. Ce nombre est un peu supérieur à la moyenne nationale.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021, à l'unanimité.

3. Questions financières :

- Compte financier 2021

Madame Hélène ŒUF indique que le compte financier concerne les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. L'établissement a une dynamique soutenue en matière d'investissement pour un total de 26 563 k€, siège compris. Les effets de la crise sanitaire et du plan Vigipirate sont encore pris en compte, avec un lot gardiennage et nettoyage pour 1165 k€. On peut noter une amélioration de la prévision budgétaire avec une déprogrammation qui a été plus efficace cette année. L'inventaire physique a été mis en place pour 2/3 des biens mobiliers. Le tiers restant sera réalisé sous peu. Cela permet une fiabilisation de l'actif. Les grands agrégats de l'université attestent de sa solidité financière.

Le résultat est positif pour 3311 k€. Ce résultat est positif depuis 2017. Le résultat prévisionnel était à 1874 k€, soit 1437 k€ de plus. Il y a une sous-exécution des dépenses de masse salariale de 2275 k€. Les sous-exécutions des dépenses de fonctionnement sont à 3893 k€. Les recettes non prévues en SCSP ont été encaissées en fin d'année pour 1490 k€.

La première ressource de l'établissement est la SCSP d'un montant de 177,32 k€ avec une évolution de 4279 k€ par rapport à 2020. 801 k€ concernent la masse salariale et 100 k€ la formation des enseignants-chercheurs au numérique. 3503 k€ sont venus augmenter les fonds perçus par l'établissement pour 1625 k€ au titre de la LPR et 830 k€ au titre du dialogue de gestion. Les ressources propres de l'établissement progressent de 675 k€. Le taux de réalisation est de 93 %, c'est-à-dire qu'il y a 2149 k€ non facturés par rapport à ce qui était prévu au BR2. Le taux d'autonomie financière s'établit à 16,1%.

Monsieur le président explique que certaines clauses des conventions d'apprentissage ne sont pas facturées, notamment concernant le reste à payer au titre de l'entreprise. Cela explique une partie des ressources propres qui ne sont pas recouvrées. Tout ce qui est contenu dans la convention doit être facturé. Il ne faut pas se dire que si des choses ne sont pas facturées, les entreprises auront tendance à prendre plus d'apprentis les années suivantes. Un courrier a été adressé en ce sens aux directeurs de composante.

Madame Hélène ŒUF indique que la structure des produits est sensiblement la même que l'année dernière. On peut noter une augmentation des produits d'apprentissage pour 1092 k€ qui s'établissent à 4041 k€. Cela est à mettre en lien avec la diminution pour partie de la formation continue pour 3304 k€, soit -447 k€. Les droits de scolarité, comme la CVEC, sont stables pour 3797 k€ pour les premiers et 1671 k€ pour la deuxième. Les prestations de recherche et de colloques s'établissent à 1299 k€ avec une augmentation de 244 k€. La taxe d'apprentissage diminue de 216 k€ pour s'établir à 703 k€.

La première des dépenses de l'établissement financée au moyen de ces recettes est la masse salariale pour 168,49 millions d'euros. Elle est en augmentation de 1,7%, soit 2947 k€. Il y a une augmentation des effectifs en ETPT de 10,55. La LPR pèse pour 700 k€. La mise en place des collaborateurs occasionnels du service public (maîtres de stage universitaire) pèse pour 180 k€. L'augmentation des heures complémentaires pèse pour 608 k€. Les effets de la campagne d'emplois et du GVT pèsent pour

480 k€. Le taux de pression de la masse salariale s'établit à 81,8%. La zone d'alerte et la zone critique ont été remontées au niveau national à 83% (alerte) et 84 % (critique).

Monsieur le président indique que pour ce dernier point, il s'agit d'un élément de réponse à une question diverse. Il explique que lors du PREF, le poids de la masse salariale était monté à plus de 86%. Depuis 2017/2018, ce poids est stabilisé. Le seuil d'alerte a été revu puisque dans le cadre de la LPR, l'établissement a reçu des dotations de masse salariale plus importantes, accompagnées de dépenses de masse salariale plus importantes. Ce ne sont pas des crédits utilisables pour l'université mais des crédits sur lesquels les recettes sont égales aux dépenses. Cependant, ces crédits modifient les ratios. Les universités ayant bénéficié d'un IDEX ou d'un ISITE ont un niveau de ressources propres supérieur du fait de la dotation reçue chaque année. Les heures complémentaires ont été mieux maîtrisées cette année avec une meilleure prévision. Ce résultat positif accompagné du résultat de l'université permettra de proposer la mise en place d'une indemnité, notamment liée à la pandémie et au travail à distance des agents. Cela est possible car il y a des marges de manœuvre sur les crédits 2022 de masse salariale.

Madame Hélène ŒUF indique que concernant les dépenses de fonctionnement, la courbe des achats évolue en raison du prix de l'électricité. La courbe relative aux services extérieurs révèle un pic en lien direct avec la hausse du gardiennage et du nettoyage. Le fournisseur d'électricité de l'établissement dans le cadre d'un accord cadre qui passait par la DAE était défaillant. Il n'a pas, en 2019 et 2020, lorsque les cours étaient compétitifs, sécurisé ses stocks pour permettre de faire face à une éventuelle augmentation des coûts de l'électricité. Le marché a été résilié. Il y aura donc une hausse de 60% du coût de l'électricité à financer dans le budget 2022 en passant de 1,6 à 2,6 millions d'euros. En comptabilité, cela est neutre car le surplus d'électricité a été facturé comme cela est prévu aux termes du marché au fournisseur défaillant pour 1165 k€. Une provision pour risque du même montant a été constituée.

Monsieur le président ajoute que ce point n'a rien à voir avec la crise de l'énergie à venir, notamment avec la situation en Ukraine. C'est uniquement lié à la passation du marché. Dans tous les cas, l'énergie va augmenter dans les années à venir et l'établissement devra avoir la capacité de financer ces surcoûts. Les bâtiments nouvellement construits sont plus efficaces en termes d'énergie, notamment avec la mise en place de panneaux solaires.

Madame Hélène ŒUF explique que les frais de colloques et de missions ont progressé de 66,8% en 2021. En 2019, la somme était de 2300 k€ tout confondu. En 2022, ces coûts devraient augmenter.

Monsieur le président ajoute qu'il y a eu très peu de déplacements en 2021, notamment internationaux.

Madame Hélène ŒUF explique que la capacité d'autofinancement indique la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources propres générées par son activité les investissements de l'exercice. Elle s'établit cette année à 10878 k€. La CAF ne prend pas en compte les charges non décaissables, ni les produits non encaissables.

Concernant le fonds de roulement, madame Hélène ŒUF explique qu'il est calculé à partir du bilan. Il correspond à la différence entre les ressources stables et les dépenses d'immobilisation. Il s'établit à 31 596 k€, en augmentation de 447 k€ par rapport à 2020. Il permet de couvrir 58,3 jours de dépenses décaissables, ce qui reste bien au-dessus du seuil de 15 jours. L'établissement a pris des engagements en matière d'investissements. Pour savoir où en sont véritablement les disponibilités en matière de fonds de roulement, il faut calculer un fonds de roulement net. Pour se faire, l'établissement veille à scrupuleusement respecter la zone prudentielle des 15 jours, soit 8127 k€. Le fonds de roulement final

de 2021 de 31 596 k€ se voit diminuer des provisions, du prélèvement du fonds de roulement prévisionnel du BI 2022. Sont retenues également sur les années prochaines les dépenses incontournables en matière d'investissement (premiers équipements du CPER et part autofinancée du bâtiment Open Science Labz). Le fonds de roulement disponible s'élève donc à 8822 k€.

Monsieur le président indique que l'université investit réellement depuis plusieurs années. 2022 est une année électorale. L'État se pose parfois la question de la nécessité d'avoir autant d'argent dans le fonds de roulement des universités. Des universités ont déjà été prélevées dans leur fonds de roulement. L'établissement a fait en sorte de sécuriser le fonds de roulement nécessaire, c'est-à-dire les 15 jours de fonctionnement. À travers le PPI de l'université et le fonds de roulement disponible, le but est d'avoir tous les éléments afin de montrer que le fonds de roulement est déjà pré-investi et nécessaire pour conduire les projets à venir de l'université.

Madame Hélène ŒUF explique que les ressources d'investissement sont constituées pour l'essentiel d'un financement de l'État. Elles s'élèvent à 15805 k€ et sont donc plus importantes que les autres années. Dans l'augmentation des 12284 k€, le siège va être intégré, c'est-à-dire une dotation de l'État dans le cadre du CPER avec un apport du terrain par la ville de Reims cédé à titre gratuit.

Concernant les dépenses d'investissement, l'augmentation est très significative puisque les constructions et travaux bâtimentaires s'élèvent à 11565 k€ (opération du siège intégrée à l'actif du bilan). L'acquisition de matériels scientifiques s'élèvent à près de 3000 k€, le matériel informatique à 1833 k€. Les immobilisations en cours représentent 24% (rénovation du bâtiment 13 pour 1169 k€, 900k€ pour la mise en sécurité sur le bâtiment 18, réaménagement d'un laboratoire du bâtiment A pour 600 k€, raccordement du réseau de chaleur sur Croix Rouge pour 500 k€, la rénovation de la toiture du bâtiment 8 du campus Moulin de la Housse pour 173 k€).

La trésorerie s'élève à près de 42 millions d'euros, soit 77 jours de fonctionnement et bien au-dessus du seuil prudentiel des 20 jours.

Madame Marianne CARLIER, commissaire aux comptes, rappelle que sa mission est d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels de l'université, de vérifier qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale. Le commissaire aux comptes certifie également les états financiers composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. La certification peut être sans réserve, avec une ou plusieurs réserves ou un refus de certifier. En 2020, la certification était pure et simple.

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont le contexte de crise sanitaire, l'arrivée du nouveau DGS, le déménagement dans les locaux du siège, la mise en place d'un nouveau logiciel de paye, l'inventaire physique avancé à 2/3 et la mise en place de l'outil Immos.net, la fiabilisation de l'évaluation à la clôture des charges à payer relatives aux heures complémentaires et aux vacances d'enseignement, la déclaration de créances Hydroption.

Concernant la fondation de l'URCA, la certification est pure et simple. Concernant l'université, la certification est pure et simple sur l'exercice 2021.

Monsieur le président remercie les personnes ayant contribué à ce compte financier 2021.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021, à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2021 du CFA, à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2021, à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier du Réseau ESR pour l'exercice 2021, à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier du SAIC pour l'exercice 2021, à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier de l'exercice 2021, à l'unanimité.

- **Modification de la délibération relative aux frais de mission**

Monsieur Olivier DUPERON explique que la modification concerne la notion de résidence et le remboursement des frais de parking.

En l'absence de remarque, la modification de la délibération relative aux frais de mission est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement, à l'unanimité.

- **Modification de formation : tarifs certification DELF/DALF**

En l'absence de remarque, la modification des tarifs de certifications DELF/DALF est soumise au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des tarifs des certifications DELF/DALF, à l'unanimité.

- **Tarifs prestations d'accueil Institut Georges Chappaz**

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il lui semblait que l'Institut Georges Chappaz devait être localisé à la Villa Douce.

Monsieur le président répond qu'il y a un rapprochement avec la Villa Bissinger basée à Ay. Dans le projet avec le conseil départemental pour l'évolution vers une fondation partenariale autour de l'Institut Georges Chappaz, l'université doit reprendre l'activité et les personnels de la Villa Bissinger dans l'Institut Georges Chappaz. L'Institut Georges Chappaz devient donc une structure bi-site entre Reims et Ay. Pour boucler le budget, il faut que la Villa Bissinger continue d'assurer ses prestations qui lui amènent des ressources propres. Le vote ici concerne la mise à jour de ces tarifs dans le cadre de l'université de Reims. Pour le moment, l'Institut Georges Chappaz est toujours à la CCI avec un nouveau site à Ay-en-Champagne. Un travail est actuellement en cours pour le transférer à la Villa Douce. Le but est d'aller vers une fondation partenariale de sorte à faire de l'Institut Georges Chappaz une structure qui lève plus de financements, notamment via le mécénat. Pour la Villa Douce, il faut un projet global avec l'installation de l'IGC, mais également d'autres activités. L'idée de la fondation partenariale est d'être capable d'être auto-financée globalement, y compris autour de la Villa Douce.

Monsieur Emmanuel BONNET demande comment les personnels de la Villa Bissinger vont être gérés au niveau de l'université et s'ils deviennent contractuels de l'URCA.

Monsieur le président répond que les personnels ont intégré l'université au 1^{er} août 2021 et sont agents de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs de prestation de l'Institut Georges Chappaz, à l'unanimité.

- **Formations Institut Georges Chappaz : création et tarification de formations**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des moyens a donné un avis favorable à l'unanimité pour toutes les créations et tarifications de formations.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création des formations Connaissance du Champagne, Dégustation des Vins de Champagne, perfectionnement « Boisé, Rosé, Millésimé », Champagne et Gastronomie, Les Entretiens juridiques de droit viti-vinicole et Formation à la carte et sur demande spécifique d'une entreprise, ainsi que les annexes financières correspondantes, à l'unanimité.

4. Questions immobilières :

- **Villa Bissinger : prise de bail**

Monsieur le président explique que la finalisation de l'opération Villa Bissinger nécessite une délibération formelle pour signer le bail d'attribution.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prise de bail de la Villa Bissinger par l'université de Reims Champagne-Ardenne pour une durée de 9 ans pour un montant annuel de 60 500 euros, à l'unanimité.

Monsieur le président explique que c'est une chance pour l'URCA de disposer d'une villa dans les vignes et cela doit s'accompagner du développement de l'établissement dans le domaine de la vigne et du vin. L'URCA a en son sein un peu plus d'un hectare en appellation Champagne. Le but est d'avoir une vigne mise à la disposition des étudiants, notamment ceux formés dans le cadre du DNO.

- **Dossier d'expertise pour la construction du bâtiment « Open Science Labz »**

Madame Anne GALLOIS rappelle toutes les opérations en cours sur le campus Moulin de la Housse. La procédure d'expertise des opérations immobilières date de 2016 et a été revue en 2020. Elle oblige les établissements d'enseignement supérieur à faire valider leur dossier dès lors qu'ils atteignent un certain montant ou qu'ils relèvent du CPER. Ils doivent être validés par le préfet et par le responsable de la politique immobilière de l'État. Il faut vérifier que le projet est en cohérence avec l'objet de développement, et notamment sur les surfaces et les objectifs de rationalisation/mutualisation. Le second point est de vérifier la capacité technique et financière à soutenir l'opération.

Les objectifs du bâtiment Open Science Labz sont de promouvoir la science vers un large public, proposer des événements, offrir des espaces d'échanges (entre les chercheurs, les professionnels, les scientifiques et les formateurs du territoire), exploiter un bâtiment démonstrateur (énergie à vocation bioclimatique et support d'actions de communication-formation).

Ce bâtiment est en maîtrise d'ouvrage interne sur un montage similaire à celui du Pyxis. Il sera implanté à l'angle du bâtiment 17, face à l'IUT. L'idée est d'avoir un bâtiment auquel il est facile d'accéder. Il s'agira de transférer des activités qui sont actuellement au CREA (Maison de la science, Campus des métiers et des qualifications) et Accustica, créer une antenne pour l'entreprenariat, la création d'aménagements paysagers. La surface du bâtiment sera de 840 m² en surface utile. Le montage est un marché public global de performance, c'est-à-dire qu'un engagement contractuel avec un seul

opérateur (conception du projet, réalisation du projet et exploitation du bâtiment). Cette construction sera bioclimatique et faite avec des matériaux bio sourcés.

La construction de ce bâtiment est évaluée à 5 millions d'euros avec un coût hors taxe de travaux de 3 millions d'euros. Une subvention de 900 k€ a été octroyée sur cette opération au titre du FNADT. La consultation d'opérateurs vient d'être lancée. Trois candidats seront choisis qui fourniront trois projets. La sélection du projet aura lieu au mois de novembre. Les travaux pourraient débuter au second semestre 2023 pour une durée de 14 à 18 mois.

Monsieur Frédéric VELARD demande s'il y a un bénéfice de surface et comment cela s'intègre dans le plan de rationalisation des mètres carrés.

Monsieur le président répond que ce bâtiment accueillera plusieurs structures existantes, mais également une nouvelle, l'incubateur étudiant qui n'avait pas de lieu sur le pôle Sciences et technologies. Il y a bien une création d'espace supplémentaires.

Madame Anne GALLOIS ajoute qu'actuellement, les surfaces du CMQ sont de 157 m², la Maison pour la science 180 m², et Accustica 100 m². Des surfaces complémentaires sont créées pour l'entrepreneuriat et les parties conférences/locaux communs.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique qu'il y a un problème de vétusté de certains locaux. Il demande comment cela se traduit en termes d'investissement.

Monsieur le président répond que l'établissement a investi pour faire en sorte que ses locaux soient le moins vétustes possible. Aux termes des différentes opérations, la somme de 167 millions d'euros aura été investie sans bénéficier d'un « plan campus ». Ce n'est pas suffisant. La rénovation énergétique d'un certain nombre de bâtiments est en cours. Actuellement, l'IUT RCC, site de Reims, a besoin de rénovations qui seront mises dans le PPI et qui seront financées en partie par l'établissement. L'IUT va également financer sur ressources propres la rénovation de l'un de ses bâtiments avec un complément de l'université. La problématique de la vétusté de l'URCA va donc progressivement se résorber. L'URCA a fait une demande d'accompagnement dans le cadre de la dévolution du patrimoine par l'État, ce qui lui permettra de posséder l'ensemble du patrimoine immobilier la composant, de le valoriser et de le rationaliser.

Monsieur Georges DURRY demande si les personnels et les étudiants ont été consultés concernant ce projet, notamment pour avoir leur avis, et s'ils considéraient ce projet comme une priorité. Peu de monde semble au courant de ce projet.

Monsieur le président répond que les personnels ont été consultés puisque cela fait partie de la procédure.

Madame Anne GALLOIS indique que l'étape de faisabilité vient de s'achever avec un cadrage avec des experts et des personnels concernés et l'élaboration du programme technique, traduction de la consultation. La consultation des personnels est nécessaire.

Monsieur Georges DURRY demande comment les personnels ont été consultés.

Madame Anne GALLOIS répond que des réunions ont eu lieu avec les entités qui seront dans ce bâtiment.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il parle des étudiants et des personnels en général (responsables de formation, personnels BIATSS, chercheurs).

Monsieur le président répond que le projet n'en est pas à ce stade. Des propositions sont d'abord faites en conseil d'administration et tout le monde sera consulté ensuite. À l'heure actuelle, chaque composante bénéficie d'opérations immobilières. On essaye de répondre aux demandes des directions de composantes. Des consultations de toute l'université ne peuvent pas être faites à chaque opération conduite. Cela manquerait d'efficacité. Cette manière de travailler est utilisée depuis 2016. Le président comprend que d'autres personnes pouvaient avoir d'autres priorités mais il pense avoir été transparent sur la méthode et les objectifs.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier unique de validation des opérations immobilières du bâtiment « Open Science Labz » avec 24 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

5. Questions ressources humaines :

- Répartition des sections CNU pour le repyramidage des enseignants-chercheurs

Monsieur le président indique que ce point fait l'objet d'une question envoyée par la liste QRF. Il rappelle que ce dispositif rentre dans le cadre de la LPR. Il a été obtenu au CNESER par les organisations syndicales représentant les personnels, en contrepartie de la mise en place d'une nouvelle voie d'accès, les chaires de professeur junior. Il fallait imaginer un dispositif pour que les maîtres de conférences HDR puissent plus facilement devenir professeurs. Sur 5 ans, l'État propose de créer 2000 chaires de professeur junior, et en contrepartie, de procéder à 2000 repyramidages. Actuellement, sont traités les repyramidages au titre de 2021 et de 2022. Une partie de ces repyramidages sera rétroactive à septembre 2021 et les autres repyramidages s'appliqueront à partir de septembre 2022.

La procédure lancée commence par la définition des sections CNU dans lesquelles des repyramidages seront proposés. Les candidats doivent être titulaires de l'HDR, MCF hors classe ou classe normale avec plus de 10 ans d'ancienneté. Au bout des 5 ans, le but est de rétablir une égalité femmes / hommes, de rééquilibrer les sections CNU (60% de MCF et 40% de PR).

Monsieur le président explique que l'établissement bénéficie de six repyramidages pour 2021 et sept pour 2022. En 2023 et 2024, le nombre de repyramidages sera notifié par année. Entre ces repyramidages et la campagne d'emplois, il faudra que l'établissement améliore son ratio MCF/PR.

Madame Françoise LE NY indique que les fléchages proposés par le ministère sont une indication. Elle demande si l'université a la possibilité au niveau local de tenir compte de déséquilibres qui ne correspondent pas aux indications.

Monsieur le président indique que ce qui est présenté correspond aux déséquilibres de l'URCA vu par le ministère.

Monsieur Georges DURRY demande si l'établissement serait légitime à proposer une autre section.

Monsieur le président répond qu'il est possible de proposer une autre section. Cependant, il est possible d'avoir de ce fait moins de repyramidages sur les années à venir si le ministère estime qu'il a octroyé des repyramidages qui ne sont pas allés dans la direction qu'il souhaite. C'est bien le vote du conseil d'administration qui fléchera les sections et non le ministère.

Monsieur Emmanuel RIGUET demande comment le ministère a accès aux données internes de l'établissement.

Monsieur le président répond qu'il s'agit de la tutelle de l'établissement. Il précise que l'État regarde le cas de l'université par le biais de la projection nationale des sections en tension. Une mise à jour des HDR au niveau local a été faite. L'État a regardé la proportion de MCF et de PR dans chaque section.

Monsieur Georges DURRY indique que la section 37 n'apparaît pas dans le tableau présenté, alors qu'elle devrait apparaître.

Monsieur le président indique que la section 37 au niveau national n'est peut-être pas fortement déséquilibrée. L'État projette la vision nationale sur l'établissement.

Madame Françoise LE NY indique que les statistiques peuvent évoluer avec les chiffres de 2021 et 2022. Elle demande s'il est possible que d'autres sections soient fléchées en 2023.

Monsieur le président répond par l'affirmative. Il va falloir regarder à travers les repyramidages et les campagnes d'emplois comment travailler sur ces sections pour les amener dans la bonne direction.

Madame Françoise LE NY demande ce qu'il faut faire s'il y a des sections qui ne sont pas fléchées mais qui, à l'URCA, sont à 80% de déficit MCF/PR alors que, par exemple, le génie mécanique passe à 70%.

Monsieur le président indique que le dispositif 46-3 existe encore et qu'il peut être utilisé pour des sections qui n'ont pas été repérées pour l'URCA comme des sections en tension et pour lesquelles il y a des MCF HDR. Cela a été fait cette année. Il y a également la campagne classique de 46-1.

Madame Françoise LE NY indique qu'il y a une inquiétude chez certains MCF d'assister à un assèchement des campagnes d'emplois classiques si la solution se trouve dans les repyramidages et les chaires de professeur.

Monsieur le président indique que les repyramidages et les chaires de professeur junior seront financés par l'État et qu'ils ne pèseront donc pas dans la masse salariale. Ce dispositif ne doit pas faire en sorte de réduire la campagne d'emplois classique.

Monsieur Georges DURRY indique que les campagnes d'emplois sont très contraintes.

Monsieur le président indique que la contrainte est toujours la même, à savoir la masse salariale. Il y a une difficulté à renouveler les emplois car le poids du GVT grève l'établissement. Il ajoute qu'en 2022, il y aura treize nouveaux professeurs, mais il n'y aura pas de bras supplémentaires pour encadrer les étudiants.

Madame Béatrice MARIN demande s'il y a de gros écarts entre les sections identifiées d'un établissement à un autre.

Monsieur le président répond que la situation de l'URCA n'est pas la même que celle d'autres universités de par son ancienneté notamment. L'État procède à des notifications université par université.

Monsieur Yannick REMION indique que l'État donne tout de même section par section le nombre de repyramidages imaginés au national. Par exemple, pour la section 37, le nombre de repyramidages envisagés au niveau national est de six. L'URCA n'ayant qu'un seul représentant de cette section, il est peu probable qu'elle soit un jour identifiée comme une université prioritaire pour cette section. Il n'y a pas d'imposition section par section. Cependant, l'État va ensuite regarder la carte des différentes sections afin de savoir si des progressions sont à noter.

Monsieur le président explique la procédure (dépôt de candidature, avis du CAC restreint, avis des sections CNU, comité d'audit pour les quatre meilleurs dossiers, proposition de repyramidage au

président), et les conditions d'éligibilité au dispositif, ainsi que les sections concernées par les repyramidages (sections 1, 2, 5, 6, 8, 16, 24, 27, 60 et 66).

Madame Françoise LE NY demande comment cela se passe pour la section aménagement de l'espace/urbanisme (section 24) où il n'y a qu'un homme et une femme éligibles à l'URCA.

Monsieur le président répond que l'objectif est de corriger la répartition femmes/hommes non pas par section mais au niveau national. Ce sera le meilleur des deux candidats qui obtiendra le poste.

Monsieur Georges DURRY indique que sur le fait de prendre en compte les campagnes d'emplois passées, le président avait auparavant dit qu'il fallait remettre les choses à plat.

Monsieur le président indique qu'il parlait de la dernière campagne d'emplois.

Monsieur Georges DURRY indique que certains collègues se sont censurés pour les 46-3 car la volonté était de ne pas avoir de dossiers trop jeunes.

Monsieur le président indique qu'il avait dit que les 46-3 de la campagne d'emplois, qui correspondent à des promotions internes, allaient être basculés en repyramidages. Un poste en pharmacie était passé en 46-3 car il ne pouvait pas donner lieu à un repyramidage.

Madame Dominique ROUX demande comment le déficit PR a été calculé.

Monsieur Yannick REMION répond qu'il s'agit de la cible nationale multipliée par le nombre d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences et professeurs actuels à l'URCA dans la section dont on retranche le nombre de professeurs actuellement dans la section. C'est donc le nombre de professeurs manquants pour le nombre d'enseignants-chercheurs actuels pour atteindre la cible.

Madame Dominique ROUX demande à quelle date l'effectif a été calculé.

Monsieur Yannick REMION répond qu'une remontée a été faite par la DRH à l'automne après les opérations de la rentrée 2022. Les sorties, entrées et promotions ont normalement été répertoriées. Suite à une enquête, les effectifs HDR ont également été mis à jour.

Madame Tamar BALAN présente le calendrier de cette campagne de repyramidages.

Monsieur le président indique que ces repyramidages s'appliqueront de façon rétroactive. La proposition faite au conseil d'administration est de ventiler sur les campagnes 2021 et 2022 les sections.

Madame Anaïs DANET indique que les documents actuellement communiqués pour la prochaine campagne d'emplois font apparaître les demandes de 46-3 et demande s'il faut les laisser en prévision ou les retirer.

Monsieur le président répond que l'idéal est de les retirer et seulement de les mentionner comme susceptibles de bénéficier d'un repyramidage. Il rappelle que le repyramidage est une forme de concours selon des modalités un peu différentes. Un repyramidage n'est pas attribué à une composante.

Madame Béatrice MARIN demande confirmation concernant le fait que les MCF n'étant pas dans les sections sélectionnées ne doivent pas postuler.

Monsieur le président répond par l'affirmative. La condition est d'être MCF dans la section.

Monsieur Georges DURRY indique que la liste QRF avait demandé à avoir la ventilation pour toutes les sections de l'établissement.

Monsieur le président répond que cela sera fait.

Madame Dominique ROUX demande s'il est possible d'attendre les résultats de l'agrégation de gestion du 20 avril pour formuler la campagne d'emplois, ce qui peut changer la donne.

Monsieur le président répond que l'on va essayer car cela ne sert à rien s'il faut corriger à postériori.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes au corps des professeurs des universités **avec 22 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre.***

- **Indemnité exceptionnelle liée à la crise sanitaire**

Monsieur le président souhaite proposer, au vu des résultats et de la pression sur la masse salariale, une prime permettant de reconnaître l'investissement de l'ensemble des personnels de l'université dans la situation sanitaire actuelle et dans les résultats de l'université. Ce dispositif de prime d'intéressement utilisé vise également à compenser les frais qui ont été engendrés par le travail à domicile. Le but est que l'ensemble des personnels de l'université, quel que soit leur statut, puissent en bénéficier. La prime sera de 180 euros bruts et le montant de l'enveloppe globale est de 500 k€ qui sera intégrée dans un budget rectificatif. Cette prime a été présentée au comité technique à distance.

Monsieur Emmanuel BONNET estime que cette prime aurait nécessité un débat de fond. Il s'agit d'une prime unique versée sous un format unique. Des choix différents avaient été faits par le passé sur certaines primes. Certains personnels de catégorie C touchent autour du SMIC et touchent des primes pour rattraper cela. La masse salariale a été sous-exécutée en 2021, ce qui permet des choses. Il aurait fallu avoir un débat sur ce qu'il était possible de faire avec cette sous-exécution.

Monsieur le président indique qu'un débat doit être ouvert pour la renégociation de l'indemnitaire. Le fait de pouvoir développer une enveloppe significative est plutôt de bon augure pour les discussions. Il n'est pas possible d'avoir de certitude sur le pilotage de la masse salariale avant le compte financier. Le pilotage de cette masse salariale s'affine de plus en plus. Une marge de manœuvre est prise chaque année pour être au-dessus du coût réel de la masse salariale et pas en-dessous. La proposition de prime a été faite car le travail à domicile a pesé sur l'ensemble des personnels. Le président sait que ce dispositif est plus significatif pour certains personnels. Le but n'est pas de réitérer ce schéma dans la nouvelle politique indemnitaire.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que les campagnes d'emplois sont faibles, les renouvellements de postes tardent, il y a des difficultés de recrutements, etc... Il pense qu'il faut avoir cela à l'esprit pour créer de l'emploi. Un débat est nécessaire pour savoir ce qu'il est possible de faire afin d'améliorer les choses dans le domaine de l'emploi et de la rémunération.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le comité technique a donné un avis favorable avec 8 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Alexandre DENOYER pense qu'un tel dispositif est très positif car il est sans distinction de catégorie et que tout le monde a souffert des contraintes liées à la pandémie.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le versement d'une indemnité exceptionnelle liée à la crise sanitaire **avec 27 voix pour et 1 abstention.***

6. Plan de transition faisant suite au bilan des émissions de gaz à effet de serre :

Madame Marie OLIVIER présente le plan de transition faisant suite au bilan des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de baisser l'empreinte carbone de l'établissement. La première source d'émission de gaz à effet de serre concerne les déplacements domicile/université. Ce plan de transition est construit en trois axes : les déplacements, les achats et l'énergie.

Monsieur le président ajoute qu'il s'agit d'un enjeu important pour l'université. L'établissement a une obligation d'exemplarité demandée par les étudiants et doit être à l'avant-garde de cela. Les universités peuvent être des territoires d'expérimentation, ce qui est prôné par France Université. Il invite les conseillers à transmettre leurs idées à Madame OLIVIER.

Madame Dominique ROUX propose la plantation d'arbres pour résoudre le problème de chaleur en été dans certains bureaux du bâtiment Recherche du campus Croix Rouge.

Madame Marie OLIVIER répond que la question peut être étudiée.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le plan de transition faisant suite au bilan des émissions de gaz à effet de serre, à l'unanimité.

7. Questions pédagogiques :

- **Création d'un Diplôme en Partenariat International avec l'USTH : Licence Physique, chimie parcours Chimie / Bachelor of Chemistry**

Monsieur Damien JOUET présente le double-diplôme.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du double-diplôme Licence Physique, chimie parcours Chimie/Bachelor of Chemistry en partenariat avec l'USTH, à l'unanimité.

- **Calendrier de candidature Portail Master 2022-2023**

Monsieur Damien JOUET explique que le conseil d'administration avait voté le calendrier unique avec la mise en place d'une plateforme nationale. La mise en place de cette plateforme étant reportée d'une année, le calendrier doit être voté à nouveau. Seules des bornes ont été adoptées par le biais d'une circulaire ministérielle.

Madame Anaïs DANET demande si l'ensemble des universités se sont calées sur ce calendrier.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il n'y a pas d'université récalcitrante car ce qui a été voté correspond à la fin de candidature au 21 juin et une première inscription au 8 juillet. La circulaire a acté des campagnes de recrutements successives de manière à fluidifier les candidatures.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier Portail Master 2022-2023, à l'unanimité.

- **Exonération de paiement de droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022**

Monsieur Damien JOUET explique que cette exonération concerne les doctorants du fait de la crise sanitaire.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération de paiement de droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022, à l'unanimité.

- **Relevés de décisions de la CFVU du 14 décembre 2021 et du 1^{er} février 2022**

Néant

8. Questions recherche :

- **Signature de la déclaration DORA par l'URCA**

Monsieur Hamid MORJANI présente la déclaration DORA. Il remercie les équipes ayant travaillé sur le sujet.

Madame Dominique ROUX indique que le document évoque des recommandations et notamment, « la qualité de la recherche (la qualité de l'article) ». Elle demande qui évalue la qualité de l'article et sur quels critères. Elle demande également comment résoudre cette orientation avec cette demande d'auto-évaluation du Hcéres actuellement. Un document du Hcéres demande de démontrer comment l'unité publie dans des supports de qualité.

Monsieur le président répond que le système est en transition. Il faut revoir les choses et avoir la capacité d'apprécier au regard d'un ancien référentiel. Il faut également que le Hcéres élabore un nouveau référentiel. Ayant signé la déclaration DORA, le Hcéres s'engage à reconnaître les publications faites en science ouverte. L'établissement doit avoir la capacité de montrer que la production scientifique avec la science ouverte est de qualité.

Monsieur Hamid MORJANI indique que la qualité d'un article s'apprécie par le travail qui a été réalisé pour pouvoir arriver à un manuscrit publié, par l'effort fourni, le temps que cela a pris, les répercussions du travail etc...

Madame Dominique ROUX indique que les systèmes de ranking étaient des dispositifs collectifs qui cristallisaient et qui objectivaient en grande partie tous ces critères. S'ils sont supprimés, toute la réflexion collective derrière cela est supprimée.

Monsieur Hamid MORJANI indique qu'au niveau national, le groupe de travail a travaillé pour écarter l'aspect quantitatif. Cependant, le travail entrepris au niveau européen allait dans le sens de revoir l'utilisation raisonnable de l'aspect quantitatif tout en accompagnant les autres aspects.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la signature de la « Declaration on Research Assessment » (DORA) par l'établissement, à l'unanimité.

- **Présentation du projet Exebio, réponse à l'appel à projet PIA 4 ExcellenceS (pour information)**

Monsieur Christophe CLÉMENT présente le projet Exebio. Cet appel à projet a pour objectif de permettre aux établissements de se différencier pour faire atteindre à ces universités les meilleurs standards internationaux sur la base de projets ambitieux de transformation. L'enveloppe de cet appel à projet est de 800 millions d'euros, dont la moitié est consacrée aux universités qui sont déjà IDEX ou ISITE et l'autre moitié aux autres universités. L'URCA souhaite renforcer son attractivité sur les thématiques de la bioéconomie au niveau national et international. Le projet Exebio est un projet qui sanctuarise une trajectoire prise par l'établissement depuis 2016 articulée autour du pôle AEBB. Cette stratégie s'appuie également sur les collectivités locales, notamment le Grand Reims qui fait de la bioéconomie son fer de lance, ainsi que la région Grand Est et des stratégies mondiales et nationales sur la bioéconomie.

Le projet Exebio est centré sur le développement de la bioéconomie au travers des biotechnologies industrielles et de la chimie bio végétale et deux conséquences de la bioéconomie (impacts sur le changement climatique et sur la qualité de l'environnement et la transformation de la société et de l'économie). Le projet aura pour but la création d'un institut international en bioéconomie durable fondé sur trois workpackage : la recherche, une graduate school européenne sur la bioéconomie et le développement du continuum recherche/formation/innovation. Il y aura trois organes principaux de gouvernance : un steering committee chargé de la politique de l'institut, un comité externe chargé du bilan et des projets et un comité exécutif chargé de la mise en place de l'institut et des différentes actions en lien avec cet institut. Ces comités seront accompagnés par un club des industriels et un club des ambassadeurs. Le budget total de ce projet est de 57 millions d'euros sur 10 ans, 27 millions sont demandés au titre du PIA et 13 millions sont apportés par les différents partenaires.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'un nouveau dépôt du projet qui avait déjà été déposé une fois et qui tient compte des avis du comité lors du premier examen.

Monsieur Georges DURRY demande quel sera le calendrier de mise en place de cet institut et son statut juridique.

Monsieur le président précise que l'institut est seulement une partie du projet. La création de cet institut est prévue avec la nouvelle accréditation 2024.

Monsieur Christophe CLÉMENT ajoute que cela devrait laisser deux années pour le construire avec l'aide d'un cabinet juridique dont le financement est prévu dans le budget.

Monsieur Georges DURRY demande quel serait le statut juridique de cet institut.

Monsieur le président répond que le cabinet juridique fera des propositions pour établir la meilleure stratégie vis-à-vis du projet et de l'établissement.

Monsieur Georges DURRY demande si cet institut sera pourvu de services administratifs puisqu'il est censé porter des formations.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond que des recrutements sont prévus dans le cadre du projet. Plus de quinze postes sont demandés pour gérer la mise en place et la gestion de l'institut pendant au moins les dix premières années.

Monsieur Georges DURRY demande ce que devient l'UFR SEN dans ce scénario et rappelle que le reproche de la première version était un chevauchement du projet avec l'UFR SEN.

Monsieur le président répond que selon la forme de l'institut, il pourrait y avoir un transfert de formations de l'UFR SEN vers l'institut si une forme de type composante est choisie. Ce ne sera pas forcément le cas si c'est un institut de coordination comme l'IGC. Il confirme que cet institut a vocation à porter des créations. Il ajoute qu'une université ne doit pas être figée. L'UFR SEN deviendra ce que les projets qu'elle porte lui permettront de devenir.

Monsieur Christophe CLÉMENT ajoute que ce projet concerne l'UFR SEN, mais également l'UFR SESG.

Monsieur Georges DURRY indique que le noyau dur du projet concerne les laboratoires de l'UFR SEN.

Monsieur Christophe CLÉMENT indique que le noyau dur concerne à la fois l'UFR SEN et l'UFR SESG.

Monsieur Georges DURRY indique que les personnels se demandent s'ils seront consultés pour les transferts de personnels. Une autre question portait sur le devenir des formations et des activités de recherche qui ne sont pas en phase avec cet institut spécialisé.

Monsieur le président répond que le transfert de personnels s'est toujours fait avec une consultation des intéressés. Les thématiques de recherche de l'université doivent permettre de créer des liens entre les pôles d'application de référence sur l'université. La bioéconomie ne sera jamais le seul domaine de recherche de l'université. Les niches d'excellence seront toujours accompagnées. À termes, il faut que l'université soit identifiée parmi les universités pluridisciplinaires avec santé comme acteur de référence autour de la bioéconomie, l'environnement, les biotechnologies et les agro sciences et par une excellence dans certains autres domaines.

Monsieur Georges DURRY indique que l'offre de formation en licence est très généraliste avec des licences qui n'ont pas vocation à s'intégrer. Il demande ce qu'elles vont devenir.

Monsieur le président répond que l'université se reconnaît dans la volonté d'avancer sur le sujet de la bioéconomie et d'avoir une visibilité européenne et internationale par la qualité de ses travaux. Elle se reconnaît également comme un établissement qui joue un rôle important dans l'accès à l'enseignement supérieur et en termes d'aménagement du territoire. Il est normal qu'il y ait des licences qui n'aient rien à voir avec le cadre de cet institut. L'URCA a vocation à rester pluridisciplinaire. Elle a vocation à élever le niveau du second cycle, notamment au niveau international. Les masters doivent également être des éléments attractifs pour la politique doctorale.

Monsieur Georges DURRY demande si dans le dossier déposé, il y a des personnels affectés à l'institut.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond que le seul nom qui figure dans le dossier est celui du porteur de projet, c'est-à-dire le sien.

Monsieur Georges DURRY demande ce que devient la SFR Condorcet.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond que cette SFR est une structure de recherche comme les autres qui contribue au développement de ce type d'activité. Elle restera donc en l'état.

- **Relevés de décisions de la CR du 14 décembre 2021 et du 25 janvier 2022**

Néant

9. Rapport annuel de prévention 2020-2021 et programme de prévention 2021-2022 :

Monsieur Vincent CONRAD explique que la pandémie a encore fortement impacté l'université. Le déménagement au nouveau siège de l'URCA a engendré des améliorations des conditions de travail des services centraux. Il faut également prendre en compte l'ouverture du bâtiment du Pyxis, la rénovation de la Maison des sciences humaines et sociales. Sur l'année 2020-2021, on peut également noter un progrès dans la formation des personnels à la sécurité, notamment avec les formations à distance. Le programme de prévention portera sur la gestion de situations de crises, la prévention des risques psycho-sociaux (relance du questionnaire à ce sujet), la prévention des troubles musculosquelettiques, et le développement du programme de formation à la sécurité des personnels.

10. Questions diverses :

Monsieur le président indique que la liste QRF avait demandé si l'établissement avait déposé des demandes de chaires de professeur junior. Monsieur le président indique que quatre demandes de chaires ont été déposées dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (une avec le CEA, une

avec l'INRAE, une avec la chaire de comptabilité écologique AgroParistech/Dauphine et le laboratoire REGARDS et une avec l'ICMR).

Monsieur Georges DURRY demande quelles seront les sections pour ces postes de professeur.

Monsieur le président répond qu'il n'y a pas de section dans les chaires de professeur junior. Elles sont décidées à postériori, quand la personne recrutée demandera sa titularisation.

Monsieur Emmanuel RIGUET demande si le financement d'une chaire est assuré en totalité par le ministère lorsqu'il n'y a pas de grand organisme associé.

Monsieur le président répond par la négative, le financement du ministère concerne un poste et 200 k€ de l'ANR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h23.